

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 215

Rubrik: Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce qui se cache derrière la régionalisation

La régionalisation, solution miracle de la question jurassienne ? Encore faut-il définir le contenu de ce terme et surtout préciser sur le terrain les limites d'une « région », viable économiquement, socialement et politiquement. Que vaut à cet égard le projet récemment proposé dans le canton de Berne ? Nous posons ci-après quelques points de repère.

Pour illustrer nos propos, il suffit de se reporter à l'actualité jurassienne récente. Le 31 janvier dernier, les maires des villes de Delémont, Moutier et Porrentruy et les préfets des districts des mêmes noms jetaient les bases d'une concertation interrégionale avec l'objectif de créer une suprarégion regroupant les communes de ces trois districts (soit quelque 80 000 habitants). Un comité d'initiative ad hoc était constitué comprenant MM. Jean Jobé, préfet de Porrentruy, Georges Scherrer, maire de Delémont et Jean-Claude Crevoisier, directeur des Travaux publics de Moutier.

Sur la régionalisation les faits sont, eux, entrés en matière. Il ne s'agit donc plus de parler du sujet en termes académiques. Encore faut-il au préalable préciser ce que l'on entend par régionalisation. La région dont on parlera ici n'a pas la dimension des « Regios » européennes. Elle n'est en fait qu'un simple regroupement intercommunal.

Le projet de régionalisation du canton

Ce projet est le fruit d'une réflexion sur le fonctionnement des collectivités cantonale et locales, ainsi que sur leurs relations entre elles. Il se veut remède à l'inadéquation des structures des petites communes confrontées à la complexité croissante des affaires publiques.

A l'origine de cette initiative, la volonté des autorités du Jura de se poser en partenaires placés sur pied d'égalité avec des régions affirmées ou sur voie d'organisation et qui toutes « tirent sur la couverture jurassienne » : Bâle et sa « Regio basiliensis » qui a pratiquement annexé le district de Laufon, Biel et sa « Regio biennensis » qui empiète sur le sud du Jura, la région « Centre Jura » articulée sur les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et qui s'étend sur une large partie des Franches-Montagnes, la zone industrielle de Montbéliard-Belfort (500 000 habitants en l'an 2000).

S'affirmer face à ces puissants voisins impliquait donc, aux yeux des initiateurs, de renoncer aux guerres de prestige, mais aussi de dépasser les réformes qui sont envisagées par les autorités bernoises et que le groupe Jura de DP met en cause ci-dessous.

Il se veut aussi solution aux problèmes de fonctionnement interne posés aux agglomérations urbaines (notamment de Berne et de Biel).

Il propose encore une répartition nouvelle des responsabilités entre les différents « étages » du pouvoir local, régional et cantonal notamment pour réduire la distance entre le citoyen, les autorités et l'administration.

La région aura pour tâches principales et minimum : la planification, l'aménagement du territoire, la constitution de réserves foncières, la protection de l'environnement. Enfin si tous les partenaires l'admettent, la compensation financière intercommunale pourra être réglée au niveau régional.

Les avantages

Les partisans du projet croient pouvoir demander à la gauche d'accueillir favorablement la réforme envisagée.

Lors d'une séance du comité central du Parti socialiste jurassien, le vice-chancelier de l'Etat de Berne, principal auteur du « Rapport », déclarait en préambule : « Le socialisme n'est pas synonyme de centralisation des pouvoirs ! » Si l'on se rappelle que certains leaders socialistes bernois, et non des moindres, ont pendant des années condamné sans appel leurs camarades séparatistes, on doit constater qu'un tel revirement (limité malheureusement à ce seul point) ne manque pas d'intérêt.

Sans doute, à première vue, les défenseurs de la régionalisation ne sont-ils pas à court d'arguments. Parmi les retombées positives les plus fréquemment citées, notons :

- le renouvellement et la revivification de la démocratie à tous les niveaux (le seul fonctionnement des nouveaux organes à venir provoquerait une remise en question radicale de l'« ordre politique » existant);
- la fin des inégalités interrégionales et la limitation de la spéculation foncière.

Sans vouloir nier l'intérêt des réformes proposées, on doit cependant renoncer à l'imagerie idyllique d'une « nouvelle société » fondée exclusivement sur des dispositions administratives et confronter de telles espérances aux réalités. Il faut pour cela revenir à une « théorie » de la régionalisation.

Le regroupement de plusieurs communes au sein d'une région ne sera jamais le résultat du hasard ou de la seule sympathie partagée. La tendance à l'association (qui, soit dit en passant, s'oppose fondamentalement à l'aspiration à l'autonomie) naît le plus souvent, sinon toujours, des pressions de la nécessité.

Parfois les regroupements peuvent être imposés par un centre urbain polarisant et colonisant l'espace rural qui l'entoure. Le pouvoir de la ville est renforcé de multiples façons. Elle attire quoti-

dienement les travailleurs des environs, elle reçoit les écoliers et les étudiants de toute la région, elle distribue sa presse et par là son « idéologie », elle offre ses services sociaux et ses équipements culturels ou sportifs. Elle est le lieu de la concentration économique, elle est le siège des centres de décision. Quelle est dans un tel « champ de forces » l'autonomie réelle d'une commune-dortoir au sein d'une agglomération urbaine ? Quelle est la réalité du pouvoir local soumis à de telles influences ?

Il peut arriver encore que la régionalisation soit la matérialisation d'un « projet politique ». Encore faut-il cependant qu'un tel projet pré-existe. Encore faut-il, dans le meilleur des cas, qu'il soit élaboré et accepté par la collectivité concernée ! Il est bien clair que la régionalisation sera très rarement la conséquence d'une seule cause. Les situations en cette matière sont toujours complexes. Dans ces perspectives, quelles seront les lignes de force déterminantes pour l'avenir du Jura ?

Questions et sujets d'inquiétude

Première critique fondamentale à la réforme proposée : l'absence de tout projet politique global qui lui donne un contenu et un sens. On n'y trouve en effet aucune référence au système économique dans lequel nous vivons et qui détermine tout développement régional. Bref, l'absence de contestation du système économique fondé sur la rentabilité maximum et l'exploitation des régions marginales rend inopérantes les déclarations de « bonnes intentions ».

Que penser en outre de là contradiction entre le partage et la dilution du pouvoir politique et la concentration du pouvoir économique ?

On peut encore se demander si la régionalisation ne va pas simplement déplacer les problèmes d'un échelon géographique. Au lieu d'avoir des communes en difficulté on aura des régions en difficulté, au lieu d'avoir des communes « pauvres » on aura des régions « pauvres » ! La ségrégation sociale au niveau du territoire ne sera pas pour

autant supprimée, elle sera au contraire élargie et institutionnalisée.

Pour le Jura enfin on peut craindre que l'accent mis à court terme sur la régionalisation ne signifie la disparition de son identité et son écartèlement définitif et irréversible entre les pôles urbains extérieurs. C'est en particulier en référence à ce dernier point que la régionalisation est intimement liée au statut futur du Jura.

Régionalisons d'abord et la question jurassienne ne se posera plus puisque le Jura n'existera plus ! Tel est certainement le vœu de certains. Tous les mouvements sincèrement attachés à l'unité du Jura semblent heureusement vouloir désamorcer la bombe avant qu'elle n'éclate !

VAUD

Quand des radicaux pensent

Le « Bulletin du Cercle démocratique de Lausanne » publie les articles des têtes radicales locales. C'est de très haut niveau. Par exemple, dans le numéro 2, signée Alain Favre, conseiller communal, cette interprétation de la guerre au Vietnam, où est fortement affirmé le droit des Etats-Unis à exploiter le monde :

(...) « La directive constante et obligatoire pour les communistes de tout pays émise par le 6^e Congrès du Komintern de 1928 est toujours valable :

» Pour hâter la fin du capitalisme, pour la victoire dans la lutte finale, rendons-nous compte que la machine, instrument du capitalisme, ne se nourrit pas seulement d'hommes, mais aussi de matières premières.

» Or, celles-ci sont répandues par tout le monde. En priver l'économie capitaliste, c'est conduire rapidement cette économie à un état de crise, d'où troubles sociaux, crises, etc. C'est exactement ce qui se passe en ce moment au Vietnam; on veut priver les USA du potentiel de matières premières que possède l'Indochine » (...)

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

La presse du samedi

Plusieurs quotidiens de Suisse alémanique publient le samedi un numéro volumineux avec des annexes variées. La « Neue Zürcher Zeitung » ne dépasse jamais 64 pages (numéro daté du dimanche), mais le 11 février le « Bund » (Berne) remettait à ses lecteurs un numéro de 84 pages et la « National Zeitung » (Bâle) de 80 pages. Le « Tages-Anzeiger » (Zürich) joint même un illustré à cette édition, comme certains journaux étrangers. Cette presse de fin de semaine, où la publicité est abondante, contient des commentaires et des études en général fort bien étoffés et permettant de compléter utilement les informations courantes. Les lecteurs alémaniques, privés d'une importante presse dominicale, ont malgré tout de la lecture jusqu'au lundi matin.

— C'est la culture qui domine « AZ-Tribüne » (9-10. 2) cette semaine. Hans Rudolf Hilty parle de Brecht, à l'occasion du 75^e anniversaire de sa naissance, et une page entière est consacrée au Festival du film suisse à Soleure.

L'isolement du TF

— Dans « Die Weltwoche » (6), Roberto Bernhard, l'informateur sur la Romandie de nombreux journaux alémaniques, présente le Tribunal fédéral dont le siège, dans le parc de Mon-Repos, à Lausanne, ne signifie pas que l'on s'y repose ainsi que le titre le rappelle (Mon-Repos ist kein Ruhe-kissen). L'auteur note que les contacts sont plutôt rares entre les juges et le personnel du Tribunal, d'une part, et la population lausannoise, d'autre part.

En page documentaire, nous trouvons des extraits du reportage du journaliste soviétique Pawel Naumow, rédacteur en chef des « Temps nouveaux », de passage dans notre pays à fin novembre 1972.